30

Seizième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(22 avril – 3 mai 2013)

Raphaël Trapp

Ouzbékistan

Intervention du Représentant Permanent de la France
Genève, le mercredi 24 avril 2013 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie la délégation de l'Ouzbékistan pour la présentation de son rapport national.

La France salue la ratification par l'Ouzbékistan du second Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

La France souhaite faire les recommandations suivantes à l'Ouzbékistan :

- Garantir, dans sa législation, la liberté d'expression, de réunion et d'assemblée ; faire cesser les actes de violence et d'harcèlement à l'encontre des journalistes indépendants et des défenseurs des droits de l'Homme et procéder, le cas échéant, à leur libération ;

- Mettre fin à toute forme de détention arbitraire, conformément aux dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et libérer tous les prisonniers dont la peine a été prolongée sans procès équitable au-delà de celle fixée lors de leur première condamnation ;

- Intensifier les efforts pour lutter contre la torture et les mauvais traitements, par la signature du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et par la mise en place d'un mécanisme national de prévention indépendant et doté de moyens suffisants ;

- Continuer à lutter contre le travail des enfants et à assurer leurs droits et, à cet égard, accepter de développer une coopération globale avec l'OIT qui porte notamment sur la lutte contre le travail forcé ;

- Signer et ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Je vous remercie./.